



SOMMAIRE

Bilan de l'action de l'OVVT 2

Un observatoire des affaiblissements et des mortalités de l'abeille mellifère (OMAA).....3

Prélèvements sanguins des bovins et leur gestion 5

Formations proposées par l'OVVT Normand en 2019 7

Edito

Comme vous avez pu le lire lors des deux derniers exemplaires de la lettre, l'OVVT réunit toutes les composantes des praticiens vétérinaires.

L'OVVT réunit en effet l'AFVAC, l'AVEF et le GTV: les dangers sanitaires sont présents dans toutes les espèces animales, qu'elles soient de compagnie, de rente, ou encore de loisirs ou sportifs.

En marge de cette activité strictement "maladie", l'OVVT se doit également d'être présente au coeur des sujets relatifs à la santé publique comme l'antibiorésistance, ou encore, en réponse à une préoccupation sociétale majeure actuellement, le Bien Être Animal.

Ces deux sujets sont transversaux. Ils concernent toutes espèces animales et entrent donc pleinement dans le cadre de l'OVVT). L'antibiorésistance a de plus un lien fort avec la politique « One Health ».

Et cette année sera à nouveau riche en la matière : réunions sur la bonne utilisation des antibiotiques, observation de la mortalité des abeilles, surveillance de la PPA, gestion du Brexit et des répercussions sur le sanitaire...



BILAN DE L'ACTION DE L'OVVT

XAVIER QUENTIN.

Il est toujours difficile de faire un bilan d'activité après 18 mois : que doit on en ressortir ? La mise en place de l'activité, la prise de contact avec nos différents partenaires, la mise en route « d'un machin » avec une forte inertie.

JE RETIENDRAI QUELQUES POINTS FORTS :

L'AG DE L'OVVT LE 11 SEPTEMBRE : un public important pour une réunion vétérinaire, de nombreuses discussions et une excellente mise au point sur les « BSE-PSE » par notre confrère Jean-Michel Ménager.

LA DEMANDE POUR 2019 D'INTÉGRER L'OMAA (OBSERVATOIRE MORTALITÉ AFFAIBLISSEMENT DES ABEILLES). C'est réducteur car résumé en une ligne, mais il y a beaucoup

de travail en dessous.

LES FORMATION À L'HABILITATION SANITAIRE (FHS) : les formations nationales ont connu des réussites variables, tandis que les locales, grâce à des sujets très originaux, ont fait preuve d'un fort taux de participation.

DES RÉUNIONS : Naturellement, des missions de représentation sont réalisées avec la DRAAF Normandie, mais aussi avec des délégations ministérielles (surveillance salmonelles et lait cru)... La négociation quadri partite fait aussi partie des attributions.

DE L'INFORMATION LOCALE : La lettre de l'OVVT est régulièrement envoyée par mail à tous les vétérinaires normands. Elle essaye de reprendre des informations concernant toutes les

espèces. Des informations sont aussi disponibles sur le site de l'OVVT Normand : <https://ovvt-normandie.vet/index.php>.

L'OVVT participe aussi aux discussions, avec les GDS Grand Ouest et les OVVT Breton et des Pays de Loire, pour la mise en place d'une aide à la vaccination Rhinopneumonie.

La mise à disposition des confrères de leur nombre de points de formation à l'habilitation sanitaire.

Ces quelques idées fortes ne sont qu'une partie du travail effectué. Naturellement si vous souhaitez nous rejoindre, vous êtes les bienvenus : ovvt.normandie@gmail.com

UN OBSERVATOIRE DES AFFAIBLISSEMENTS ET DES MORTALITÉS DE L'ABEILLE MELLIFÈRE (OMAA).

OLIVIER CHRISTOPHE

Les abeilles ont la vie dure... Malgré l'engouement pour l'apiculture, il faut reconnaître que depuis une vingtaine d'années, cette activité est mise à mal... Rien qu'en France, les taux de mortalités observés sur les colonies se sont fortement accrus avec **des pertes hivernales moyennes supérieures à 20 %** et des pertes annuelles qui **dépassent régulièrement les 30 %**.

Cette filière de production animale, un peu marginale, a été longtemps négligée par la profession vétérinaire. La création du diplôme inter écoles (DIE) d'apiculture et pathologie apicole en 2005, celle de la commission apicole de la SNGTV (société nationale des groupements techniques vétérinaires) en 2009, et le mandatement en apiculture ouvert aux vétérinaires en 2015, pour des missions sanitaires officielles, sont autant d'étapes ayant accru l'intérêt des vétérinaires pour la santé de l'abeille. Aujourd'hui, la profession essaye de reprendre la main sur le sanitaire apicole. Les confrères titulaires du DIE en 2018 sont au nombre de 19, et **environ 152 sont mandatés pour la gestion de DS1**.

Dans notre région, **l'apiculture, est représentée par environ 2000 apiculteurs**, principalement de loisir, ainsi que par quelques professionnels. La production en 2017 représente **315 tonnes de miel** sur les 20 000 tonnes produites au niveau national. Il s'agit donc plutôt d'une production d'appoint. Les 20 000 tonnes produites sur le territoire ne suffisent pas puisque **45 000 tonnes sont consommées chaque année en France**. Le reste est donc importé.



Les provenances sont diverses (Espagne, pays de l'est, chion, Amérique du sud, ...).

Malgré la faible représentativité de la filière dans notre région, les colonies d'abeilles subissent les mêmes écueils. Ces phénomènes d'affaiblissement et de mortalité des colonies d'abeilles sont constatés de la même manière.

Eu égard à la médiatisation de ces troubles et au rôle majeur des insectes pollinisateurs dont les abeilles sont les représentantes, l'état se mobilise au travers d'actions visant à mieux comprendre le phénomène et à en trouver les principales causes. Elles sont probablement multifactorielles (pathologies diverses, appauvrissement des ressources apicoles, expositions à

divers toxiques ou pesticides).

C'est pourquoi « **un observatoire des affaiblissements et des mortalités des colonies d'abeilles** » baptisé OMAA, a été mis en place dans deux régions pilotes en 2018 (Bretagne et Pays de Loire). Cet observatoire, financé par l'État et élaboré dans le cadre de la plateforme nationale de surveillance épidémiologique en santé animal a pour but de contribuer à la compréhension des affaiblissements et des mortalités, tant à l'échelle individuelle que collective.

L'expérience est reconduite en 2018-2019, la Normandie s'est portée candidate pour mettre en place le dispositif sur la région.

Le projet est porté par la DRAAF et la DGAL, qui souhaitent s'appuyer sur l'OVVT Normand et plus précisément sur sa section apicole pour faire fonctionner le dispositif. La section se compose de 9 confrères titulaires du DIE « **apiculture et pathologies apicoles** » repartis sur la région,

Ils devront travailler en collaboration avec les Techniciens sanitaires apicoles des OVS.

Dans les faits, le dispositif repose sur la mise à disposition d'un guichet unique (un seul numéro d'appel régional) où chaque apiculteur pourra déclarer tout phénomène anormal d'affaiblissement ou de mortalité sur ses colonies. Cette phase de déclaration pourra être suivie d'une phase d'investigation. Celle-ci consistera à réaliser une visite et à recueillir des données épidémiologiques permet-

tant d'alimenter l'OMAA. Le second objectif étant d'essayer d'établir un diagnostic expliquant le trouble de santé observé sur les colonies.

La création de ce dispositif est une opportunité pour la profession de répondre une nouvelle fois présent en tant qu'acteur de la santé animale... L'abeille n'est probablement pas l'avenir du vétérinaire mais nous avons peut-être un rôle à jouer dans l'avenir de l'abeille....

VOUS CONSTATEZ DES MORTALITÉS OU DES AFFAIBLISSEMENTS DE COLONIES D'ABEILLES



DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA Bretagne
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)



UN NUMÉRO : 02 44 84 68 84
ET/OU declaration-omaa@gtv-bretagne.org



Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies



Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme-esa.fr>



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



PRÉLÈVEMENTS SANGUINS DES BOVINS ET LEUR GESTION : RESPONSABILITÉ DES VÉTÉRINAIRES.

XAVIER QUENTIN.

Les services de la DGAI et les DDPP ont identifié des anomalies dans le cadre des échanges ou des exports, notamment dans le cadre des exigences FCO. Ces anomalies décrédibilisent l'ensemble du dispositif de certification vis-à-vis des pays de destination et peuvent être source de blocage de marchés. C'est pourquoi la DGAI a lancé une réflexion sur les pistes d'amélioration du dispositif de certification, notamment la traçabilité des résultats d'analyses du prélèvement sur l'animal au certificat.

LES CONSTATS ET LES DIFFICULTÉS

L'étude de quelques certificats d'exportation a mis en évidence un certain nombre d'anomalies portant sur :

- ▶ **LE PRÉLEVEUR** (ce n'est pas toujours un vétérinaire qui prélève)
- ▶ **L'IDENTIFICATION DES** tubes de sang
- ▶ **L'ABSENCE DE** commémoratifs renseigné par le vétérinaire préleveur
- ▶ **LE TRANSFERT** des tubes de sang au laboratoire (ils sont laissés en ferme puis confiés aux exportateurs pour l'acheminement au laboratoire)
- ▶ **L'ABSENCE DE** conservation des documents originaux qui accompagnent les tubes par les laboratoires
- ▶ **MODIFICATION PAR** le laboratoire des numéros des bovins sur demande de l'exportateur

Ces pratiques fragilisent le dispositif de certification (faible traçabilité entre le prélèvement effectué sur un animal et le résultat de l'analyse rendu par le laboratoire).

Chaque groupe professionnel fait part de ses contraintes :

POUR LES EXPORTATEURS : le délai de 7 jours entre le prélèvement et le départ des animaux est très contraignant (départ Espagne uniquement), la complexité de l'organisation d'un départ de bovins (choix des animaux en ferme, réalisation des prélèvements, acheminement des tubes de sang au laboratoire, obtention des résultats d'analyse et constitution du dossier pour la certification en DDecPP) et enfin besoin de précision sur un flou existant au sujet des règles de quarantaine et des exigences plus difficiles à maîtriser lors des quarantaines dites « à la ferme ».

POUR CE QUI EST DES CONTRAINTES DES VÉTÉRINAIRES : report manuscrit des éléments de traçabilité sur les tubes et les documents, nécessitant du temps ; contactés dans l'urgence et manque parfois d'information sur la destination et les analyses attendues ; responsabilité engagée dans la certification.

AU NIVEAU DES LABORATOIRES : un dossier par numéro de cheptel / nom de vétérinaire préleveur / un rapport d'analyse (exigences variables selon les systèmes informatiques propres à chaque laboratoire) ; regroupement des analyses pour 1 envoi d'animaux lors d'un départ ; lisibilité et complétude des commémoratifs et des numéros inscrits sur les tubes et enfin destinataires des résultats bien identifiés.

ET ENFIN, LES CONTRAINTES DE L'ADMINISTRATION : la vérification du respect des règles de certification (variables en fonction des destinations) et les contraintes de temps et de ges-

tion des dossiers de certification identiques à celles des autres acteurs (négociants, laboratoires).

PISTES D'AMÉLIORATION

Les pistes d'amélioration sont multiples :

- ▶ **LA RÉALISATION** des prélèvements par le vétérinaire :
- ▶ **LE PRÉLÈVEMENT** doit être réalisé par un vétérinaire habilité
- ▶ **LE PRÉLÈVEMENT** doit être identifié avec le n° d'identification à 10 chiffres lisibles
- ▶ **LE PRÉLÈVEMENT** doit être accompagné d'un commémoratif comportant les mentions suivantes : coordonnées de l'élevage, n° EDE, nom du vétérinaire, numéro d'ordre, signature, tampon personnel, date de prélèvement, contexte (export), analyses concernées, identification des bovins par leur numéro national... utiliser une feuille de commémoratifs (CRES – liasse déposée sur les sites ou apporté par le vétérinaire)
- ▶ **LE VÉTÉRINAIRE** garde un double du commémoratif
- ▶ **LE TOUT** doit être placé dans un contenant sécurisé sur le lieu de prélèvement

La préparation des envois des prélèvements par les exportateurs :

- ▶ **SÉCURISER LA** traçabilité en conservant les modes d'achemi-

nement variables vers les exportateurs, puis les laboratoires (passage des exportateurs dans les fermes ou au cabinet vétérinaire pour récupérer les prélèvements, envoi postal)

► **POSSIBILITÉ DE** regrouper l'ensemble des contenants sécurisés des différents sites pour 1 envoi groupé au laboratoire.

► **LA RÉALISATION** des analyses par les laboratoires :

► **CONSERVER L'ORIGINAL** des commémoratifs (le scan des documents ne suffit pas)

► **LES MENTIONS** à minima sur les bulletins d'analyses : nom du vétérinaire préleveur et son numéro d'ordre, date de prélèvement, N° national d'identification des bovins prélevés, résultats...

► **REGROUPEMENT DES** rapports d'essai par client et par lot exporté.

QUESTIONS DIVERSES :

DEMANDE DE MODIFICATION D'UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE BOVIN PAR UN EXPORTATEUR :

Lorsque la modification concerne uniquement une erreur d'un chiffre, la modification peut se faire entre l'opérateur et le laboratoire (ou une inversion de 2 chiffres).

Lorsqu'elle concerne plusieurs chiffres, les laboratoires doivent demander aux vétérinaires préleveurs (le vétérinaire ou son assistant doit pouvoir répondre dans l'urgence, nécessité de conserver trace de cette modification)

LES PASSEPORTS ET ASDA;

Ils doivent rester dans les exploitations avec les animaux. Ils partent avec les animaux, datés et signés par l'éleveur.

LES ATTESTATIONS SIGNÉES PAR LES VÉTÉRINAIRES :

Un vétérinaire ne peut attester que des faits dont il a vérifié lui-même l'exactitude (art R.242-38 du code de déontologie vétérinaire). Exemples : Il ne peut donc attester la désinsectisation des bovins 14 jours avant leur départ que s'il l'a lui-même réalisée. De même, la mise en quarantaine d'un animal ne peut être attestée que si le vétérinaire l'a lui-même vérifiée.

LES ATTESTATIONS PAR LES ÉLEVEURS :

Bien rappeler aux éleveurs leur responsabilité lorsqu'ils signent également des attestations.

CONCLUSIONS

Il est important pour la profession vétérinaire de se remémorer le cadre des bonnes pratiques à l'ensemble de vétérinaires concernés. Sur le terrain, les vétérinaires sont confrontés à devoir composer avec des exportateurs qui ne semblent pas souhaiter appliquer ces pratiques.

Il faut mettre les prélèvements et le commémoratif dans **un contenant sécurisé** à l'endroit de dépôt défini avec l'exportateur.

Il faut renseigner les commémoratifs avec : nom du vétérinaire préleveur, son numéro d'ordre, son cachet personnel et sa signature, les numéros à 10 chiffres des animaux prélevés, la date de prélèvement, les analyses demandées. Il faut en garder un double.

Il est prévu de définir un moyen afin de répondre au laboratoire en cas de demande de modification d'un numéro par l'opérateur, en cas d'erreur.



https://www.raja.fr/enveloppes-pochettes-tubes/pochettes-plastiques/pochettes-plastique-opaques/pochette-en-plastique-opaque-de-securite_skuPPBS23.html?priceVAT=true&gclid=CjwKCAiAu_LgBRBdEiwAkovNsGDeOZyypd5P47wxnrfwLnJrr7UN_aAWNRIJDRg3lanxyZc-7t6zdPhoCg54QAvD_BwE&gclsrc=aw.ds

FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'OVVT NORMAND EN 2019

Les formations nationales sont choisies dans un catalogue proposé par l'administration. Les formations locales sont proposées par vos représentants normands.

FORMATIONS CONTINUES AU MANDAT SANITAIRE

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les vétérinaires du groupe d'activité n°2, c'est-à-dire ceux dont l'activité porte au moins sur l'une des filières suivantes : bovine, ovine, caprine, vaille, porcine doivent participer au programme de formation continue proposé par le ministère en charge de l'agriculture et sont tenus de participer à 2 modules de formation continue tous les 5 ans.

Depuis 2018, les vétérinaires titulaires d'une habilitation sanitaire, spécialisés en équine sont dans l'obligation de participer à 1 formation dans le cycle de 5 ans (Arrêté technique du 21 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 16 mars 2007 susvisé).

Liste des formations à l'habilitation sanitaire

(MISE À JOUR EN TEMPS RÉEL SUR [HTTPS://WWW.OVVT-NORMANDIE.VET/NOS-FORMATIONS-VETERINAIRES/AGENDA-DES-FORMATIONS](https://www.ovvt-normandie.vet/nos-formations-veterinaires/agenda-des-formations))

DATE	FORMATION HABILITATION SANITAIRE NATIONALE	LIEU	PUBLIC	DURÉE
14 mai 2019	Gestion pratique du médicament vétérinaire	Caen (14)	Rural	3h (après-midi)
20 juin 2019	Les maladies émergentes: vigilance	Evreux (27)	Rural	3h (après-midi)
sept. 2019	Le devenir et la gestion des animaux accidentés	Rouen (76)	Mixte	3h (après-midi)
nov. 2019	Le devenir et la gestion des animaux accidentés	61	Mixte	3h (après-midi)

DATE	FORMATION HABILITATION SANITAIRE LOCALE	LIEU	PUBLIC	DURÉE
30 avril 2019	Mycotoxines	St Lô (50)	Rural	3h (après-midi)
17 juin 2019	BA-ba en apiculture module 1	Campigny (27)	Mixte	1 j.
18 juin 2019	BA-ba en apiculture module 2	Campigny (27)	Mixte	1 j.
21 novembre 2019	L'accueil par les vétérinaires d'animaux issus de la faune sauvage	Bois-Guil-laume (76)	Mixte/Canin	3h (après-midi)

► **JOURNÉE NORMANDE VÉTÉRINAIRE** le 08.10.19 à Deauville.

INSCRIPTIONS

Après du secrétariat du GTV de Normandie : secretariat.gtvnormandie@gmail.com.

Directement sur notre site internet : ovvt-normandie.vet

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À CETTE NEWSLETTER, VOUS POUVEZ NOUS FAIRE PARVENIR VOS ARTICLES, QUELLE QUE SOIT L'ESPÈCE CONCERNÉE, À L'ADRESSE SUIVANTE SECRETARIAT.GTVNORMANDIE@GMAIL.COM



RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR FACEBOOK : <https://www.facebook.com/GTV-Normand-950353835154050>